

# Infrastructures hydrauliques des oasis du sud tunisien

Lieu :

Tunisie

Identifiant du Projet :

49250

Secteur d'activité :

Infrastructures municipales et environnementales

Public/Privé :

Public

Catégorie environnementale :

B

Date prévue de présentation devant le Conseil d'administration :

27 novembre 2019

Statut :

**Concept examiné**

**Date de publication du document de synthèse du Projet en langue anglaise :**

19 juillet 2019

## Description du Projet

Accord d'un prêt souverain d'un montant maximal de 55 millions d'euros au Gouvernement de la Tunisie pour la modernisation des infrastructures hydrauliques publiques alimentant les oasis de quatre gouvernorats du sud tunisien confrontés à une pénurie d'eau, à savoir Gabès, Gafsa, Kébili et Tozeur.

Le prêt proposé par la BERD financera (i) la rénovation et/ou le remplacement d'un maximum de 23 puits de forage profond ; (ii) la mise hors service d'un maximum de 20 puits de forage profond ; (iii) la rénovation et la construction des infrastructures hydrauliques associées (y compris les têtes de puits de forage, les dispositifs de refroidissement de l'eau, les pompes et les compteurs) ; et (iv) les améliorations apportées aux réseaux d'irrigation et de drainage (le « Projet »).

## Objectifs du Projet

Le Projet est destiné à rétablir et à renforcer la résilience des écosystèmes de 37 oasis et à améliorer l'accès aux ressources hydriques dans les quatre gouvernorats du sud. Le Projet améliorera l'accès à l'eau d'irrigation pour plus de 30 000 agriculteurs et leurs familles immédiates vivant dans le bassin concerné et apportera des bénéfices économiques et sociaux considérables. En l'absence d'alternatives immédiates viables, le Projet puisera dans les eaux souterraines non renouvelables, ce qui constituera une solution transitoire essentielle au maintien de la stabilité socioéconomique, à la préservation des moyens de subsistance, à la promotion des possibilités d'inclusion économique des femmes et des jeunes et à la minimisation des taux d'émigration dans la région au cours des trente prochaines années.

## L'impact sur la transition

L'impact sur la transition du Projet est en rapport avec les qualités essentielles suivantes :

**Inclusion :** le Projet réduira les disparités régionales concernant l'accès aux opportunités économiques locales et encouragera tout particulièrement l'inclusion économique des femmes et des jeunes. Le Projet générera un grand nombre d'emplois agricoles à plein temps et saisonniers, surtout pour les femmes, par la promotion d'opportunités dans les secteurs en aval et dans la culture en serre. Le Projet encouragera la participation des femmes au sein des instances de décision sur la gestion de l'eau au niveau local. Enfin, il soutiendra l'amélioration des compétences et la formation des populations locales - femmes et hommes - pour une utilisation plus efficace de l'eau, le recours aux techniques agricoles modernes et l'apport de valeur économique en multipliant les possibilités d'entrepreneuriat.

**Bonne gouvernance :** Le Projet prévoit (i) le renforcement des capacités opérationnelles, organisationnelles et de préservation des actifs au niveau local ; (ii) l'amélioration des structures de gouvernance en consolidant les contrats de gestion de l'eau et en accentuant les mesures d'interdiction des forages illégaux ; (iii) la sensibilisation des parties prenantes à la conservation des ressources hydriques ; (iv) la mise en œuvre de réformes tarifaires en tenant compte d'une enquête réalisée à l'échelle nationale sur la stratégie de tarification de l'eau d'irrigation.

## Le client

TUNISIE

*Entité d'exécution : Ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche (le « MARHP »)*

Le MARHP est le ministère chargé du développement et de la mise en œuvre des politiques de production et de distribution de l'eau, notamment les programmes de gestion des infrastructures publiques d'irrigation et de conservation et d'utilisation efficace de l'eau. Le MARHP supervise et coordonne 24 Commissariats régionaux au développement agricole (les « CRDA »).

*Les Bénéficiaires : les CRDA concernés et les associations d'usagers de l'eau (groupements de développement agricole, « GDA »)*

Les 4 CRDA qui couvrent le bassin hydrographique correspondant au Projet représentent le MARHP au niveau du gouvernorat et gèrent la distribution d'eau d'irrigation au niveau des puits de forage.

Les 42 GDA qui couvrent le bassin hydrographique correspondant au Projet sont chargés de la distribution de l'eau au sein des périmètres irrigués, ainsi que de l'exploitation et de la maintenance des réseaux d'irrigation.

## **Financement de la BERD**

55 000 000 euros

## **Coût total du Projet**

55 000 000 euros

## **Synthèse environnementale et sociale**

Catégorie B (PES 2014). Le Projet consiste entre autres à rénover les infrastructures d'irrigation associées à certains puits de forage dans les quatre gouvernorats du sud. Ces gouvernorats, et plus généralement le sud tunisien, dépendent presque entièrement d'eaux souterraines fossiles provenant du système aquifère du Sahara septentrional (« SASS ») pour l'irrigation. Bien que le SASS soit une ressource non renouvelable dont la quantité et la qualité d'eau finiront par décliner, le Projet est conçu pour renforcer la résilience des systèmes oasiens en favorisant une utilisation efficace de l'eau et en réduisant les pertes hydriques, et les travaux proposés ne constituent pas un projet sur un site vierge ou un projet d'expansion majeur. Tenant compte de la durabilité de l'aquifère, la BERD soutiendra le MARHP par un certain nombre de programmes d'assistance technique pour la mise en œuvre d'une stratégie de durabilité sur le long terme afin de remédier à la pénurie d'eau dans la région du sud, notamment en encourageant l'utilisation de ressources hydriques non traditionnelles comme la désalinisation et les eaux usées, et une stratégie visant à diversifier l'économie locale afin que celle-ci se détourne des industries à forte consommation d'eau.

Des consultants indépendants ont entrepris une évaluation environnementale et sociale approfondie dans le cadre de l'étude de

faisabilité (« EF »). Les travaux en rapport avec l'EF ont commencé en 2017 et comprennent, entre autres : un état des lieux environnemental et socioéconomique ; une évaluation des ressources hydriques ; une évaluation du risque de changement climatique et de la vulnérabilité à ce risque ; une évaluation des situations passées et actuelles d'utilisation des terres et de rendements agricoles, ainsi que des opportunités d'améliorer la diversité et les rendements des cultures ; une évaluation technique des infrastructures et des services d'irrigation et d'approvisionnement en eau ; un audit environnemental et social ; et d'autres aspects d'évaluation des risques.

Différentes alternatives dans le cadre du projet ont été évaluées en termes de conception, de coûts et de considérations sociales, pour parvenir à la meilleure solution stratégique en fonction de la portée choisie. L'alternative de l'absence de projet a également été dûment envisagée, mais n'a pas été privilégiée, compte tenu des difficultés socioéconomiques croissantes dans cette région de la Tunisie, qui dépend de l'agriculture. Le programme d'investissements prioritaires proposé par les consultants réalisant l'EF a été spécifiquement adapté pour maximiser les avantages environnementaux et sociaux (« E&S ») du Projet, qui peuvent se résumer ainsi :

- Optimisation de la gestion des ressources en eau et réduction des pertes hydriques de 54 % à 39 %
- Optimisation de l'approvisionnement en eau d'irrigation permettant d'augmenter les rendements et les revenus des cultures dans les gouvernorats concernés par le Projet
- Amélioration de la gouvernance et de la gestion des puits de forage
- Réduction de la salinisation des sols
- Amélioration de la gestion de deux sites RAMSAR dans la zone couverte par le Projet
- Diminution de la prolifération des puits de forage illégaux dans l'aquifère supérieur
- Augmentation de la biodiversité des palmiers dattiers et autres cultures agricoles dans les oasis concernés par le Projet
- Création d'opportunités d'emploi directes et indirectes pendant les phases de construction et/ou d'exploitation des différentes composantes du Projet
- Réduction des infestations parasitaires et du besoin de recourir à des pesticides
- Diminution de l'émigration et amélioration de la sécurité nationale
- Réduction des conflits entre les usagers d'eau en concurrence (par ex. hammams et oasis)

- Amélioration du statut socioéconomique des femmes en facilitant leur accès aux opportunités économiques liées à l'agriculture, leur participation dans les GDA et leurs prises de décisions concernant l'eau.

Les principaux impacts négatifs potentiels de la mise en œuvre du Projet sont les suivants :

- Déplacement économique temporaire possible pendant la phase de construction en cas de rénovation d'un puits de forage ; l'approvisionnement en eau d'irrigation étant alors interrompu s'il n'y a pas de puits dans le voisinage pouvant permettre une dérivation d'eau.
- Risques de pollution des sols et des eaux en rapport avec les travaux de construction.
- Si la construction ou la mise hors service des puits de forage concernés par le Projet n'est pas réalisée convenablement, cela peut présenter un risque pour la qualité des eaux souterraines dû à la possibilité d'une contamination croisée des unités aquifères par les couches de gypse et par la surface du sol.
- Les impacts négatifs des opérations sont essentiellement associés à l'épuisement et à la salinisation des eaux souterraines dus à des prélèvements d'eau excessifs et incontrôlés.

Les mesures prises au titre des vérifications environnementales et sociales préalables ont consisté à préparer un Plan d'action environnemental et social (« PAES ») approfondi, qui prévoit une série d'actions pour structurer le Projet conformément aux exigences E&S de la Banque. Parmi ces actions figurent la conception de systèmes et de plans de gestion des aspects E&S ; des dispositions E&S applicables aux sous-traitants ; la consolidation des ressources humaines et le renforcement des capacités en rapport avec les aspects E&S ; la réalisation d'une étude sur l'utilisation efficace des ressources et d'une étude sur la durabilité à plus long terme ; la mise en œuvre de mesures d'utilisation efficace de l'eau pour l'irrigation des serres et des oasis ; des dispositions pour gérer les risques menaçant l'emploi et la biodiversité ; des exigences en matière de santé et de sécurité ; la promotion de cultures diversifiées ; un traitement approprié des matériels obsolètes ; et la réalisation du suivi et de la maintenance nécessaires des infrastructures.

D'autres mesures prises au titre de l'obligation de diligence ont été la préparation d'un Plan de participation des parties prenantes, d'un Résumé non technique, d'une Étude sur la pérennité des eaux souterraines et de Plans de gestion et de suivi des aspects E&S, qui seront présentés afin de guider la mobilisation et la sensibilisation des parties prenantes et de communiquer des informations concernant le Projet.

## Coopération technique

Le Projet devrait bénéficier des missions de coopération technique suivantes :

### Avant la signature

1. **Étude de faisabilité**, couvrant les aspects techniques, environnementaux, économiques et financiers au titre de l'obligation de diligence dans le cadre du Projet.

### Après la signature

2. **Aide apportée à l'Unité d'exécution du Projet** pour les appels d'offres, la gestion du cycle de passation de marchés et l'atténuation des risques et impacts E&S ;
3. **Appui aux réformes institutionnelles**, axé sur la conception d'une stratégie de gestion des eaux durable et applicable sur le long terme pour remédier à la pénurie d'eau dans la région ;
4. **Mise au point d'un programme de développement institutionnel et de participation des parties prenantes** au niveau local ;
5. **Offre de formations locales**, englobant l'inclusion des jeunes et la participation économique des femmes dans les oasis du sud tunisien.

## Contact dans l'entreprise

Mnajja Abdelhamid

[mnajja.abdelhamid@yahoo.fr](mailto:mnajja.abdelhamid@yahoo.fr)

+216 71 78 17 56

+216 71 28 80 71

<http://www.agriculture.tn/>

30 avenue Alain Savary, Tunis 1002, Tunisie

## Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les projets du secteur public, consulter [Passation de marchés](#) sur le site de la BERD

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : [procurement@ebrd.com](mailto:procurement@ebrd.com)

## Questions d'ordre général

Pour les questions concernant tout projet de la BERD qui ne sont pas liées à la passation de marchés :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : [projectenquiries@ebrd.com](mailto:projectenquiries@ebrd.com)

## Politique d'information du public (PIP)

La PIP définit la manière dont la BERD diffuse les informations et consulte ses partenaires pour favoriser une meilleure sensibilisation et connaissance de ses stratégies, politiques et opérations. Consulter sur le site de la BERD la page concernant la Politique d'information du public précisée ci-après afin de connaître la démarche à suivre pour demander un Rapport du Conseil d'administration sur un projet du secteur public.

[Texte de la PIP](#)

## Mécanisme de recours sur les projets (MRP)

Le [Mécanisme de recours sur les projets](#) (MRP) est le dispositif de reddition de comptes de la BERD. Il permet un examen indépendant des recours formulés par des personnes ou des organisations au sujet de projets financés par la Banque qui auraient causé, ou seraient susceptibles de causer, un tort sur le plan environnemental et/ou social.

La page [Mécanisme de recours sur les projets](#) peut être consultée pour obtenir des précisions sur les modalités de dépôt d'un recours. L'Agent du MRP ([pcm@ebrd.com](mailto:pcm@ebrd.com)) est disponible pour répondre à toute question concernant le dépôt d'un recours et les critères d'enregistrement et d'éligibilité, conformément au [Règlement du MRP](#).